

Du Mercredi 22 Janvier au Jeudi 12 Mars inclus : Inscription sur Parcoursup + formalisation des vœux & projet de formation motivé.

- Jusqu'à 10 vœux et possibilité de sous-vœux pour certaines formations.
- Chaque vœu formulé fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2ème conseil de classe.

Jeudi 2 Avril : Dernier jour pour finaliser le dossier avec les éléments demandés pour chacune des formations & finaliser définitivement les vœux.

Du Vendredi 3 Avril au Lundi 18 Mai : Les formations choisies examinent le dossier de chaque élève à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elles ont indiquées dans leur fiche présentation.

Du Mardi 19 Mai au Vendredi 17 Juillet : Réception des réponses des formations et décision de l'élève sur ses préférences :

- **Mardi 19 Mai : Début de la phase d'admission principale. Réception des réponses des formations ("oui" ou "oui, si") de chaque élève au fur et à mesure et en continu. Chaque élève doit répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans son dossier.**
Si l'élève ne reçoit que des réponses négatives, il peut demander dès le 19 Mai un accompagnement dans son lycée (service d'orientation) ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formations et préparer la phase complémentaire.
- **Du Mercredi 17 Juin au Mercredi 24 Juin : Suspension de la procédure durant les épreuves écrites du Baccalauréat.**
- **Jeudi 25 Juin : Ouverture de la phase d'admission complémentaire pour les élèves n'ayant reçu que des réponses négatives lors de la première phase du 19 Mai. Ils peuvent alors formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations disposant de places disponibles.**
- **Du Lundi 29 Juin au Mercredi 1er Juillet : Si l'élève a conservé des vœux pour lesquels il est en liste d'attente, il se connecte à son dossier pour indiquer ceux qui l'intéresse toujours.**
- **Mardi 7 Juillet : Résultats du Baccalauréat. Suite à ces résultats, si l'élève a définitivement accepté une formation, il effectue lui-même son inscription administrative auprès de l'établissement choisi, selon les modalités inscrites dans son dossier.**
- **Mercredi 15 Juillet : Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.**
- **Vendredi 17 Juillet : Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçu lors de la phase du 15 Juillet.**